

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 juin 2019

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois de juin deux mille dix-neuf (19-06-2019) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Jacques Lemay, maire suppléant de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 19-06-102

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Présence des représentants d'Appartenance Mauricie;
- Fonds de développement du territoire (FDT) :
 - Recommandations du comité;
 - Adoption du rapport annuel d'activité au 31 mars 2019;
 - Regroupement des sommes non engagées et dépôt des projets en continu;

- Comité d'investissement commun (CIC) :
 - Approbation des recommandations;
 - Radiation de prêts FLI/FLS;
- Autorisation de signature des contrats FLI, FLS et FDT par la directrice générale;
- Entente salariale pour les cadres de la MRC de Mékinac;
- Partenariats 2019 :
 - Chambre de commerce de Mékinac;
 - Entente de Mentorat;
- Ressource collective pour les camps de jour 2019;
- Demande d'intervention dans les cours d'eau de Saint-Tite :
 - Ruisseau Dick, branches numéros 1, 2 et 3;
 - Ruisseau des prairies – branche Massicotte;
- Autorisation de signatures et renouvellement de l'entente concernant le balisage de la rivière St-Maurice du secteur Grand-Mère jusqu'au sud du rapide Manigance (2019);
- Adhésion des Territoires non organisés au Protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé;
- Projet laboratoire favorisant le déploiement de l'accès internet haute vitesse et des services mobiles – Appui à la demande du télécommunicateur Telus;
- Varia :
 - Adoption du rapport financier 2018 modifié de la MRC de Mékinac;
 - Carte corporative 2019 – Golf St-Rémi
 - Avis de conformité du règlement numéro 461-2017 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;
 - Autorisation d'effectuer des tests d'intrusion externe sur le réseau informatique de la MRC;
 - Formation projet minier;
 - Félicitations aux cyclistes du Grand Défi Desjardins;
 - Informations;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 8 mai 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (6 semaines)</u>	<u>136 752.88</u>
---	-------------------

<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>9 154.78</u>
---	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.13
Telus mobilité	241.31
Xittel (téléphone)	654.08
Xittel (internet)	609.37
Boulangerie Germain	242.28
Distribution Vithemon	178.75
RREMQ	20 408.41
La Capitale	9 362.16
Xérox Canada	972.88
Monsieur Marcel Perron	1 377.28
Entreprises de distribution Denis Samson	321.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	2 207.95
Boutique Fleur de Mai	51.45
Syndicat des employés	1 456.05
Purolator	49.11
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	69 172.62
Direction de la Gestion du fonds du MERN	388.00
Chevaliers de Colomb	460.00
Androïde	1 469.89
Fédération québécoise des municipalités	224.20
Commission scolaire de l'Énergie (entretien fibre optique)	5 214.95
Gilles Gauthier (trappes castor)	110.00
Cansel Survey Equipement	125.35
Ôze publicité	80.48
PG Solutions	1 493.25

Tissus & décor Martine Richard	89.68
Tourisme Mauricie (cotisation)	649.61
Hydro Québec	1 931.40
Postes Canada	1 393.69
Savonnerie BL (1988) enr.	152.53
Neopost	2 299.50
CARRA	196.50
DH Électronique	343.85
Extincteur R Léveillé	65.54
Ôze publicité	172.46
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats (première ligne)	1221.03
Visa: (2 mois)	
Registre foncier	31.00
InReach	7.31
Frais de déplacement et repas	1 388.85
Remise annuelle	-36.83
Solutions informatiques Inso Inc.	281.69
Coop Univert	6.19
Lafrance & Trudel 2005 Inc.	112.12
Arpentage Bois-Francs Inc.	487.69

Total fournisseurs : 134 504.69

Fonds de développement du territoire

Cogeco Media inc.	884.39
Festival Western St-Tite	25 000.00
Village Western Kapibouska	25 000.00
Rose-Pétale	10 000.00
Corporation de développement de la rivière St-Maurice	5 748.75
Le Nouvelliste	4 587.50
Cogeco Média Inc.	584.39
Éditions Médias Plus Communication Inc.	2 529.45

Total FDT : 74 334.48

Développement économique

Café aux cinq sœurs	70.55
Commission scolaire de l'énergie	200.00
Equifax	18.63

Total Développement économique : 289.18

FLI/FLS

Grano-Vrac - FLI	10 000.00
Rose-Pétale - FLI	3 750.00
Rose Pétale - FLI Relève	10 000.00
Rose-Pétale - FLS	3 750.00
Total FLI/FLS :	<u>27 500.00</u>

Promotion Touristique

Télus	98.22
OZ Design	2 807.69
Pierre-Luc Baril	550.00
Les Érablières du Nord	384.00
Total Tourisme :	<u>3 839.91</u>

Activité de loisir/culture

Commission scolaire de l'Énergie	1 500.00
Culture Mauricie	70.00
Ville de St-Tite	750.00
Centre des loisirs de St-Adelphe Inc.	200.00
Municipalité d'Hérouxville	332.00
Municipalité de Ste-Thècle	280.00
Total Loisir/Culture :	<u>3 132.00</u>

Programme de rénovation de l'habitat

C04010 PRR 0048 Trois-Rives	11 883.55
Total Rénovation de l'habitat :	<u>11 883.55</u>

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	618.07
Total Baux de villégiature :	<u>618.07</u>

Cour municipale

Ministre des finances (remb amendes)	19 076.00
--------------------------------------	-----------

SAAQ	540.23
Remboursement d'un trop perçu)	40.00
Monsieur Denis Carpentier	100.00
Trudel huissiers de justice	258.81
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	3 149.44
Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec	1 164.39
Me Pierre Bordeleau (2 mois)	2 197.50

Total Cour municipale : 26 526.37

Grand total : 428 535.91

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	29.12
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	3 118.13
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats (transbordement)	1 712.79

Total : 4 860.04

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

Ministre des finances (MFFP)	213.10
Groupe CLR	51.74
Ministère de la Sécurité publique (SQ)	29 956.00

Total : 30 220.84

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 939.78

Rémunération des maires 7 823.03

Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	231.22
Municipalité Lac-aux-Sables (urgence réseau routier)	5 000.00
Métro St-Tite	211.07
Partenaire Action Jeunesse	1 100.00

Petite caisse	342.80
---------------	--------

Total fournisseurs : 6 885.09

Fonds de développement du territoire

Carrefour Jeunesse emploi	23 000.00
---------------------------	-----------

NDA Jam	1 000.00
---------	----------

Total FDT : 24 000.00

Activités de loisir/culture

Municipalité de Ste-Thècle (Troupe du Caméléon)	500.00
---	--------

Total Loisir/culture : 500.00

Grand total : 41 147.90

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 juin 2019.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 19-06-104

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 19 juin 2019 totalisant 469 683.81 \$ pour la MRC, 4 860.04 \$ pour le parc industriel régional et 30 220.84 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, nous annonce qu'un montant de 120 000 \$ est mis à la disposition de la MRC de Mékinac pour le programme RénoRégion;
- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programme fiscaux, nous informe qu'un montant de 60 383 sera déposé le 27 juin prochain dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publique;

- Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants nous invite à participer à l'appel de projets du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en cours jusqu'au 19 juin;
- Suivi de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf concernant notre résolution 19-05-97 au sujet du guichet automatique à Notre-Dame-de-Montauban, nous expliquant les motifs du retrait du guichet automatique;
- Demande de l'UPA Mékinac et Des Chenaux afin que la MRC procède à l'embauche d'un gestionnaire des cours d'eau conjointement avec la MRC des Chenaux;
- Résolution 2019-05-096 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et 2019-06-105 de la municipalité de Grandes-Piles demandant à Postes Canada de revoir son offre de service afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire;

APPUI AUX MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN ET GRANDES-PILES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-096 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-105 de la municipalité de Grandes-Piles;

Re 19-06-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jacques Lemay, maire suppléant de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Grandes-Piles dans leurs démarches auprès de Postes Canada afin de revoir l'offre de service afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire;

- Adopté à l'unanimité –

- Me Sylvain Lepage, directeur général de la MMQ, nous informe qu'une erreur dans le calcul de la ristourne de 2018 est survenue et que le montant devrait être 686\$ au lieu de 1332 \$. Pour ce calcul ils avaient omis de considérer notre réclamation de 2017;
- Remerciement du Comité organisateur du Défi OSEntreprendre Mauricie 2019 pour notre participation;
- Demande de commandite de la Fondation québécoise du Cancer lors de sa campagne corporative annuelle;
- Réception de résolutions des municipalités de Hérouxville et de Saint-Adelphe, de concernant le projet laboratoire favorisant le déploiement de l'accès Internet haute vitesse et des services mobiles;

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT la correspondance de Monsieur Lucien Mongrain, vice-président de la campagne de financement pour la Fondation québécoise du cancer et la demande de participation pour 2019;

Re 19-06-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de verser la somme de 250 \$ à la société québécoise du Cancer.

- Adopté à l'unanimité –

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 19-06-107

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS D'APPARTENANCE MAURICIE

Présence de monsieur Félix Godin, d'Appartenance Mauricie, afin de nous présenter la campagne de financement des calendriers historiques pour 2020.

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 19-06-108

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'acheter 25 calendriers qui portera sur l'entrepreneuriat, l'innovation et le développement économique, au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

Recommandations du comité

CONSIDÉRANT que le comité technique du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations;

Re 19-06-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'approuver les projets suivants, conditionnellement à ce que les promoteurs:

- Acceptent l'offre, d'ici le 1^{er} juillet 2019, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;
- Fournissent un rapport de fin de projet;
- Complètent le projet selon les modalités établies dans le protocole d'entente, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;
- Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

FDT-L-19-06

*Bonification offre de loisirs Hérouxville
Loisirs Hérouxville*

Montant accepté :

12 860 \$ du FDT local de Hérouxville ou maximum 67 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires;

FDT-R-19-07

Ponts motoneiges

Club motos-neige de la Mauricie inc.

Montant accepté :

22 990 \$ du FDT régional ou maximum 9 % des coûts liés au projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir un permis du ministère de l'environnement et toute autre autorisation nécessaire pour effectuer les travaux

FDT-R-19-08

Club de golf St-Rémi

Montant accepté :

20 800 \$ du FDT régional ou maximum 60 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de la participation financière des partenaires;

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du rapport annuel d'activité au 31 mars 2019

CONSIDÉRANT le rapport annuel du FDT, en date du 31 mars 2019, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ledit rapport, de le déposer auprès du MAMOT et sur le site de la MRC, en tant que reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'approuver le rapport annuel du FDT en date du 31 mars 2019, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

Regroupement des sommes non engagées et dépôt des projets en continu

CONSIDÉRANT que l'article 8 de l'Entente relative au Fonds de développement du territoire stipule qu'au terme de l'entente, soit le 31 mars 2020, la MRC dispose de 12 mois pour dépenser les sommes qui ont été engagées à cette date;

CONSIDÉRANT que l'article 8 stipule également que la MRC doit rembourser sans délai au ministre les sommes reçues et réputées reçues au titre du fonds que la MRC n'a pas engagées au terme de l'entente, soit le 31 mars 2020 ou que la MRC n'a pas dépensées dans les 12 mois suivants;

CONSIDÉRANT que la prochaine date de dépôt de projets est le 1^{er} octobre 2019;

Re 19-06-111

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu :

- De regrouper les sommes non engagées au 9 octobre dans une seule enveloppe afin d'en faire un ou des projets régionaux qui devront être déposés avant le 1^{er} mars 2020;
- D'autoriser le dépôt en continu des projets auprès de madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT et ce dès le 9 octobre 2019.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 17 juin 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-06-112

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- 9387-3842 Québec inc. (Safran XTerra)
5 000 \$, FDT Entreprises privées volet démarrage/relève
2 500 \$, FLI
2 500 \$, FLS
- Les Entreprises Roger Bacon inc.
3 363 \$, FDT Entreprises privées volet Soutien aux entreprises
- Julie Arcand
5 000 \$ FDT Entreprises privées volet Innovation
2 500 \$ FLI
2 500 \$ FLS
- Moratoire de capitale pour 4 entreprises agricoles et 1 entreprise de tourisme.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE RADIER DES PRÊTS FLI ET FLS

CONSIDÉRANT que les entreprises Encore 3 et Pieux Extrême ont fait faillite;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de possibilités de récupérer les sommes dues;

Re 19-06-113

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser la radiation des prêts suivants :

Entreprises	Prêts	Montant à radier
Encore 3	FLI	49 845.62 \$
Encore 3	FLI	88 835.60 \$
Encore 3	FLS	46 768.49 \$
Pieux Extrême	FLI	4 399.67 \$
Pieux Extrême	FLI	8 107.79 \$
Pieux Extrême	FLS	4 114.65 \$

Et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tous les documents y afférents.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS FLI, FLS ET FDT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que les Fonds d'investissements FLI/FLS sont sous la juridiction de la MRC, en vertu de la Loi 28 ainsi que le Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT qu'il y lieu d'autoriser un mandataire de la MRC pour la signature des contrats de prêts et des actes de quittance;

Re 19-06-114

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de nommer madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC ou son remplaçant, monsieur Louis Filteau, en cas d'absence pour la signature des contrats de prêts FLI/FLS et FDT, recommandés par le comité d'investissement commun et autorisé par le Conseil de la MRC de Mékinac ainsi que pour les actes de quittance.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE SALARIALE POUR LES CADRES DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'une convention salariale avec les sept employés cadres de la MRC;

CONSIDÉRANT que le personnel cadre a les mêmes conditions que la convention du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT la convention collective des employés syndiqués 2020-2024, entérinée en mai 2019;

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche numéro 18-11-201 de la directrice générale;

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche numéro 19-02-25 de la trésorière;

Re 19-06-115

EN CONSÉQUENCE, monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'accepter la proposition soumise par le personnel cadre :

Poste	1 juin 2019	1 janv. 2020	1 juin 2020	1 janv. 2021	1 janv. 2022	1 janv. 2023	1 janv. 2024
Directrice générale	1.0%	10.0%	0.0%	3.0%	3.0%	2.5%	2.5%
Directeur du service d'évaluation Directeur du service d'aménagement Ingénieur	1.0%	3.0%	0.0%	3.0%	3.0%	2.5%	2.5%
Directrice du service de développement économique	2.0%	3.0%	2.0%	3.0%	3.0%	2.5%	2.5%
Trésorière	0.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Greffière de la cour municipale	5.5%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%

Tous les autres avantages sociaux sont maintenus, incluant ceux de la convention collective des employés syndiqués, sauf à ce qui a trait au troisième paragraphe de l'article 15.01.

- Adopté à l'unanimité -

PARTENARIATS 2019

Chambre de commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la Chambre de commerce de Mékinac;

Re 19-06-116

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jacques Lemay, maire suppléant de Grandes-Piles et il est résolu que la MRC de Mékinac s'engage à participer financièrement à la hauteur de 16 000 \$ pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, le tout aux conditions convenues entre les parties et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente à cet effet.

- Adopté à l'unanimité -

Entente de Mentorat

CONSIDÉRANT que la SADC de la Vallée de la Batiscan (SADC) et la MRC de Mékinac (MRC) désirent offrir aux entreprises qu'elles desservent sur le territoire de Mékinac des services de mentorat et de codéveloppement;

CONSIDÉRANT que plusieurs gestionnaires et entrepreneurs actifs ou retraités sont disponibles et désirent accompagner bénévolement des entrepreneurs dans leur développement comme dirigeant, contribuant ainsi à développer le rapport intergénérationnel;

CONSIDÉRANT que la Zone entrepreneuriale a développé une expertise de pointe dans la gestion et l'offre de service de mentorat et de codéveloppement auprès de la clientèle desservie par la SADC et la MRC;

CONSIDÉRANT que le service de mentorat et de codéveloppement contribue à augmenter le taux de survie et le taux de croissance des entreprises, et de ce fait, favoriser le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que la SADC et la MRC désirent confier à la Zone entrepreneuriale le mandat d'offrir, en son nom, des services de mentorat et de codéveloppement pour la clientèle desservie par la SADC et la MRC.

Re 19-06-117

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac :

- De confier à la Zone entrepreneuriale le pouvoir d'offrir, en son nom, des services de mentorat et de codéveloppement destinés à la clientèle desservies par la SADC et la MRC;
- De s'engager à verser la somme de 3 750 \$ à Zone entrepreneuriale;
- D'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer la convention de mandat relative au service de mentorat et de codéveloppement pour la région de Mékinac avec la Zone entrepreneuriale.

- Adopté à l'unanimité -

RESSOURCE COLLECTIVE POUR LES CAMPS DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT que plusieurs familles de Mékinac utilisent les services des camps de jour et que ceux-ci nécessitent une ressource spécialisée;

CONSIDÉRANT que ladite ressource nécessite un apport financier de 1 680 \$ provenant des municipalités;

Re 19-06-118

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser un versement de 1 680 \$ à Réseau Loisir Mékinac, prélever à même le fonds ACTI-V.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LES COURS D'EAU DE SAINT-TITE

Ruisseau Dick, branches numéros 1, 2 et 3

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu des demandes de la part de monsieur René Boivin, Madame Stéphanie Veilleux et de monsieur Alain Rodrigue pour faire effectuer des travaux d'entretien sur les branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Ruisseau Dick;

CONSIDÉRANT que la personne responsable des cours d'eau de la MRC de Mékinac a inspecté les lieux le 8 et le 14 mai 2019 et que les conclusions des rapports produits le 23 et le 24 mai 2019 sont favorables à la réalisation des travaux dans chacune de ces branches, mais qu'il n'y avait pas d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-231 de la Ville de Saint-Tite selon laquelle elle juge non nécessaire d'émettre une résolution d'appui ou non aux demandes d'intervention, puisque cette compétence relève de la MRC, et qu'elle s'en tiendra au règlement 2006-142 de la MRC prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, advenant un décret des travaux;

Re 19-06-119

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que :

- Le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Ruisseau Dick dans la Ville de Saint-Tite, sur une distance approximative de 2.005 kilomètres plus amplement décrit à l'Avis préalable à la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole – Annexe 3 en date du 5 juin 2019;
- Les coûts relatifs à ces travaux d'entretien seront assumés à 100% par la ville de St-Tite;
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Ville de St-Tite pour son information.

- Adopté à l'unanimité -

Ruisseau des prairies – branche Massicotte

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu des demandes de la part de monsieur Alain Rodrigue pour faire effectuer des travaux d'entretien sur la branche Massicotte du cours d'eau Ruisseau des Prairies;

CONSIDÉRANT que la personne responsable des cours d'eau de la MRC de Mékinac a inspecté les lieux le 8 mai 2019 et que les conclusions du rapport produit le 23 mai 2019 est favorable à la réalisation des travaux, mais qu'il n'y avait pas d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-230 de la Ville de Saint-Tite selon laquelle elle juge non nécessaire d'émettre une résolution d'appui ou non aux demandes d'intervention, puisque cette compétence relève de la MRC, et qu'elle s'en tiendra au règlement 2006-142 de la MRC prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, advenant un décret des travaux;

Re 19-06-120

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que :

- Le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche Massicotte du cours d'eau Ruisseau des Prairies dans la Ville de Saint-Tite, sur une distance approximative de 1.145 kilomètres plus amplement décrit à l'Avis préalable à la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole – Annexe 3 en date du 5 juin 2019;
- Les coûts relatifs à ces travaux d'entretien seront assumés à 100% par la ville de St-Tite;

- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Ville de St-Tite pour son information.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SIGNATURES ET RENOUELEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LE BALISAGE DE LA RIVIÈRE ST-AURICE DU SECTEUR GRAND-MÈRE JUSQU'AU SUD DU RAPIDE MANIGANCE (2019)

CONSIDÉRANT que ce conseil municipal désire renouveler sa participation à l'entente de mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice pour une période d'une année, soit de Grand-Mère jusqu'au sud du Rapide Manigance;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, par sa résolution numéro 19-03-43 s'est engagée à verser une somme de 5 000 \$ pour le balisage de 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour le balisage de la rivière St-Maurice en 2019;

Re 19-06-121

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jacques Lemay, maire suppléant de Grandes-Piles et il est résolu que la MRC de Mékinac autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer l'entente de balisage de la rivière St-Maurice de Grand-Mère jusqu'au sud du Rapide Manigance pour l'année 2019 avec la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque et Tourisme Mauricie, ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

- Adopté à l'unanimité -

ADHÉSION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT que le Protocole d'intervention d'urgence pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Mékinac (PLIU) a été adopté par la MRC de Mékinac le 21 février 2019 par la résolution 19-02-10;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent adhérer au PLIU et accepter la tarification de l'annexe 2 pour obtenir les services indiqués dans le protocole d'intervention;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite adhérer audit protocole pour la desserte de ses territoires non organisés;

Re 19-06-122

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que la MRC de Mékinac adhère au Protocole d'intervention d'urgence pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Mékinac (PLIU) pour les territoires non organisés de Lac Masketsi, Lac Normand, Rivière de la Savane, Lac Boulé et, qu'elle accepte la tarification présentée à l'annexe 2 dudit protocole pour un maximum de quatre (4) intervenants par intervention

- Adopté à l'unanimité -

PROJET LABORATOIRE FAVORISANT LE DÉPLOIEMENT DE L'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE ET DES SERVICES MOBILES – APPUI À LA DEMANDE DU TÉLÉCOMMUNICATEUR TELUS

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à IHV et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancés en 2017, visaient à soutenir l'accès à Internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établis par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

CONSIDÉRANT que le dernier Budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7MM\$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

CONSIDÉRANT qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans et qu'il annonçait lors du dernier Budget une enveloppe de 400M\$ pour y arriver;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'Objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100% des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

CONSIDÉRANT que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) travaille activement à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte de l'Objectif de service universel en collaborant avec des entreprises de télécommunication dans le cadre de projets laboratoires qui permettront à tous les acteurs impliqués de mieux comprendre les enjeux de desserte;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces projets laboratoires permettront de mettre en place des règles d'application aux nouveaux programmes de financement qui viseront une couverture 100% de tous les ménages québécois tant au niveau des infrastructures filaires que mobiles;

CONSIDÉRANT que TELUS a soumis, dans ce cadre, une proposition au MEI visant à combler les besoins des communautés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration de TELUS avec la MRC de Mékinac et les discussions récentes sur les détails de leur proposition afin de combler les besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la MRC ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une MRC située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans la MRC de Mékinac et l'engagement de l'actuel gouvernement provincial à procéder;

Re 19-06-123

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le conseil demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de retenir la proposition de TELUS dans son intégralité afin de soutenir adéquatement le déploiement de l'accès à l'Internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER MODIFIÉ 2018 DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la méthode de comptabilisation du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire a été modifiée afin de présenter en revenus reportés les sommes qui étaient auparavant présentées à titre de fonds réservés;

CONSIDÉRANT que les états financiers au 31 décembre 2017 ont donc été redressés afin de tenir compte de cette modification rétrospective;

Re 19-06-124

EN CONSÉQUENCE, monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'adopter les états financiers modifier 2018 de la MRC de Mékinac tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

CARTES CORPORATIVES 2019-GOLF ST-RÉMI

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'une carte corporative 2019 par le club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables;

Re 19-06-125

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser l'achat d'une carte corporative 2019 du club de golf Le St-Rémi, au coût total de 1 724,63 \$, incluant les taxes, afin de soutenir cette OBNL dans le maintien d'un service unique sur le territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 461-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 461-2019 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 19-06-126

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 461-2019 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION D'EFFECTUER DES TESTS D'INTRUSION EXTERNE SUR LE RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC s'est dotée de nouveaux équipements et logiciels informatiques en 2018 pour contrer les attaques par internet malveillantes;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de faire des tests d'intrusion au moins une fois aux deux ans;

Re 19-06-127

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser

l'exécution des tests d'intrusion externe au coût de 7 194.18 \$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prélevée à même le budget 2019 de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

COCKTAIL DE LA FONDATION DU COLLÈGE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Fondation du collège de Shawinigan;

Re 19-06-128

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu d'acheter deux (2) billets pour le Cocktail annuel de la Fondation.

- Adopté à l'unanimité -

FORMATION PROJET MINIER

CONSIDÉRANT que des travaux de détection de minéraux ont eu lieu dans Mékinac;

CONSIDÉRANT la proposition de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban de mettre sur pied une formation d'introduction aux processus de développement et d'autorisation des projets miniers et services de consultation;

CONSIDÉRANT la proposition de InnovExplo au montant de 6 135 \$ excluant les taxes;

Re 19-06-129

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jacques Lemay, maire suppléant de Grandes-Piles et il est résolu d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans sa démarche pour l'organisation d'une formation et de verser une aide financière représentant 80 % du coût total à même l'enveloppe local FDT de la municipalité.

- Adopté à l'unanimité -

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CYCLISTES DU GRAND DÉFI DESJARDINS

CONSIDÉRANT le projet du Grand Défi Desjardins mis sur pied par la Caisse Desjardins Mékinac/Des Chenaux;

CONSIDÉRANT que ce projet visait à amasser des fonds qui permettront aux écoles primaires et secondaires de Mékinac et Des Chenaux de se procurer de l'équipement sportif et à soutenir des projets durables en lien avec les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT le succès colossal remporté par cet évènement;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 180 000 \$ a été amassée par quinze cyclistes dévoués à cette cause;

Re 19-06-130

Il est unanimement résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac adresse une motion de félicitations aux quinze cyclistes pour leur participation à ce défi unique dans notre région.

INFORMATIONS

M. Louis Filteau, directeur à l'aménagement, informe les membres du conseil que les projets déposés au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ont été étudiés. Le comité de recommandation attend la confirmation du montant octroyé dans ce fonds pour aviser les promoteurs des sommes qui leurs seront accordées.

De plus, M. Filteau informe l'assistance que le gouvernement a déposé un projet de loi qui stipule le gel des tarifs des baux de villégiature pour 2020. Plus amples informations seront disponibles ultérieurement.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Réjean Martin demande des précisions sur l'embauche d'un coordonnateur des eaux;

Yvan Hamelin demande des informations sur les projets qui ont reçu des sommes dans le cadre du Fonds de développement du territoire;

Michel Tremblay demande des explications sur le rapport financier modifié;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 19-06-131

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière